



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2010

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine
Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 26
Nombre de votants : 27

Date de la Convocation :
Mercredi 24 février 2010

**Date d'affichage du
compte rendu**

L'an deux mille dix, le 2 mars, à 20H30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Marie-Claude MARTIN, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Anne CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Estelle KERDILES, Stéphane RASPANTI, Martine POSSON, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Marie-France JOUAULT, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Jean François BAGOT, Nelly FREY

Absents : Florence DANEL,

Procurations : Florence Danel à Annie-France Turpin Chevalier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2010. Monsieur Alain Cazenave informe qu'il n'a pas reçu le procès verbal de ce conseil et que par conséquent il ne participera pas à son approbation. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Philippe Place, adjoint aux finances pour l'approbation des comptes administratifs.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Rapporteur : Monsieur Philippe Place, adjoint aux finances

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution des différents budgets pour l'exercice 2009.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	2 119 501,71	2 756 928,02	637 426,31	637 426,31

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 692 664,14	1 627 356,46	- 65 307,68	-10 992,58

Au chapitre 011 – charges à caractère générale, les dépenses ont été inférieures à celles de 2008. Au chapitre 012 – charges de personnel, on constate une progression qui s'explique par un poste supplémentaire créé en début d'année et l'augmentation mécanique des rémunérations due à l'augmentation du point d'indice et aux évolutions de carrières des agents. Les charges financières ont été moins importantes du fait de la faiblesse des taux d'intérêt. D'autre part la provision pour charges de 20 000 € ne sera réglée qu'en 2010, les procédures ayant été plus longues que prévu.

Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, une économie de 138 000 € a été faite par rapport aux prévisions.

En recettes, les produits des services ont été un peu plus importants que les prévisions, le produit des impôts et taxes également. La dotation de solidarité bourg centre, que la commune a perçue pour la première fois a apporté une recette supplémentaire de 170 000 €.

Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante a été conforme aux prévisions.

38 000 € de travaux en régie ont été effectués.

En investissement, l'ensemble des programmes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. On constate un déficit de cette section, ce qui n'est pas répréhensible dans la mesure où il existe des subventions en restes à réaliser qui couvrent de déficit.

Les remboursements d'emprunt sont moins importants qu'au prévisionnel, car les travaux ayant pris du retard, les besoins de financement ont été moins importants en 2009.

En recettes, le remboursement anticipé du FCTVA a permis une augmentation substantielle de ce poste.

Monsieur Guy Sauton demande à quoi correspond l'annulation de recettes de 60 000 € de subvention. Monsieur Place explique qu'il s'agit de subventions qui étaient prévues pour les travaux de Chevré, mais que ceux-ci seront faits en 2010, la subvention sera donc réinscrite au budget prévisionnel 2010. D'autre part, les travaux en régie ne sont pas admissibles à l'attribution de subvention. Or, une partie des travaux à Chevré a été faite en régie.

Monsieur Raspanti demande comment se passe l'attribution de la dotation « Bourg centre ». Monsieur Place répond qu'elle est attribuée automatiquement si la population de la commune est égale ou supérieure à 15 % de la population du canton.

Monsieur Alain Cazenave constate que les rentrées fiscales ont été supérieures de 230 000 €. Monsieur Philippe Place explique que ce bon résultat est surtout lié à la dotation « bourg centre », notifiée après le vote du budget.

Le Conseil municipal est invité à approuver les compte administratif 2009 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Alain Cazenave souhaite que les comptes administratifs soient adoptés d'une part en fonctionnement, puis d'autre part en investissement. Monsieur Philippe Place n'accède pas à sa demande étant donné que les comptes sont toujours adoptés dans leur globalité et qu'il y a donc un doute sur la légalité de procéder séparément.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions), et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget communal tel que présenté ci-dessus

Budget assainissement

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
D'EXPLOITATION	105 984,96	125 770,67	19 785,71	68 341,60

SECTION	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
D'INVESTISSEMENT	171 672,46	82 927,23	- 88 745,23	125 242,66

Monsieur Philippe Place informe qu'il y a eu peu de taxes de raccordement en 2009. Les investissements ont été plus importants du fait de travaux de rénovation du réseau. Il est à noter que les travaux sont faits en autofinancement. Le Conseil municipal est invité à approuver les compte administratif 2009 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget assainissement tel que présenté ci-dessus

Budget « Parc d'activité de Bellevue »

SECTION DE	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
FONCTIONNEMENT	214 816,53	209 179,53	- 5 637	4 277,74

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
D'INVESTISSEMENT	199 879,53	190 207,62	- 9 671,91	120,47

Monsieur Philippe Place expose que les dépenses se décomposent en remboursement d'intérêts du prêt relais et lancement de l'étude de viabilisation des terrains.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « parc d'activités de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget « parc d'activités de Bellevue » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC de Bouvrot »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	902,00	21 302,41	20 400,41	19 435,74

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	11 958,16

Monsieur Philippe Place informe l'assemblée qu'un lot a été vendu. Le budget devrait être clôturé en fin d'année avec un résultat excédentaire qui sera transféré sur le budget de la commune.

Monsieur Jürgen Büser souhaite savoir ce qui se passe quand un budget annexe est déficitaire à la clôture de celui-ci. Monsieur Place lui répond que c'est au budget communal de couvrir le déficit.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « ZAC de Bouvrot » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget « ZAC de Bouvrot » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC les Rochers »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	69,72	69,72	0	- 46 094,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	69,72	0	- 69,72	-69,72

Monsieur Guy Sauton demande où apparaissent les travaux de jeux et les travaux effectués par les services techniques. Monsieur Philippe Place explique que la ZAC étant gérée par la SADIV, ces travaux apparaissent dans les comptes de la SADIV.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « ZAC les Rochers » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget « zac des Rochers » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC Maisonneuve »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	30 416,30	4 735,56	- 25680,74	- 72 390,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	30 416,30	30 416,30	0

Monsieur Place expose que la seule opération apparaissant sur ce budget est la cession d'une parcelle. Monsieur Cazenave souhaite savoir combien de lots restent à vendre. Monsieur Le Rousseau répond qu'il en reste 11 à ce jour. Monsieur Le Rousseau explique qu'il s'est rendu chez des promoteurs rennais qui n'avaient pas connaissance des terrains à vendre sur notre commune.

Monsieur Stéphane Raspanti demande qui paiera si la ZAC est en déficit. Monsieur Le Rousseau répond que la ZAC Maisonneuve devrait terminer en équilibre, alors que pour la ZAC des Rochers, le risque est beaucoup plus important d'un déficit, qui dans ce cas, serait pris en charge par le budget communal, tel que prévu dans la convention avec la SADIV.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « ZAC Maisonneuve » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget « ZAC Maisonneuve » tel que présenté ci-dessus

Budget ZAC du Rochelet

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
-----------------------------	-----------------	-----------------	--------------------------------	-------------------------------

	0	0	0	-3 441,77
--	---	---	---	-----------

Monsieur Place expose que ce budget est reconduit d'année en année, mais qu'il ne se passe rien. Seuls des frais d'études ont été engagés en début d'opération, études qui n'ont pas été suivies d'opérations.

Madame Cécile Bellanger demande s'il pourrait être envisagé de clôturer ce budget. Monsieur Place répond que la conservation de ce budget permet de conserver un périmètre de ZAC qui pourrait éventuellement être exploité ultérieurement.

Monsieur Cazenave demande quelle est la durée de vie de ce périmètre. Monsieur Gilbert Le Rousseau répond que le délai est de 10 ans pour démarrer les travaux.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « ZAC Le Rochelet » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif du budget « ZAC du Rochelet » tel que présenté ci-dessus

Budget Atelier Relais Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	5 714,94	0	- 5 714,94	-5 714,94

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	192 701,19	200 000,00	7 298,81	7 298,81

Les dépenses inscrites à ce budget correspondent à l'acquisition du bâtiment et à des aménagements qui ont été nécessaires pour permettre l'accueil de locataires.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2009 du budget « Atelier relais Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve les compte administratif du budget « Atelier Relais de Bellevue » tel que présenté ci-dessus

Suite à ces approbations, Monsieur le Maire reprend la séance.

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE LA COMMUNE POUR 2009

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur Philippe Place invite le conseil municipal à approuver le bilan des cessions / acquisitions pour les budgets commune, Atelier Relais Bellevue, ZA Bouvrot, tel que présenté en annexe.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté en annexe pour les budgets commune, Atelier Relais Bellevue, ZA Bouvrot.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2009 pour les budgets suivants :

- budget principal
- budget « assainissement »
- budget annexe « Parc d'activités de Bellevue »
- budget annexe « ZAC de Bouvrot »
- budget annexe « ZAC Maisonneuve »
- budget annexe « ZAC des Rochers »
- budget annexe « ZAC du Rochelet »
- budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion présentés par le receveur, dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs. .

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 2312-1 dispose que « *dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.* »

Le DOB n'a cependant aucun caractère décisionnel. Son contenu doit faire l'objet d'une délibération, néanmoins, l'organe délibérant n'a pas à approuver ou le rapport ou la délibération soumise.

Ce débat doit simplement permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le contexte économique

La crise s'est installée dans notre pays et ce malgré les effets d'annonce de reprise ressautés par le gouvernement.

En 2009, le nombre de logements neufs construits a chuté de plus de 30 000, 412 000 emplois salariés ont été détruits, le nombre de demandeurs d'emploi (particulièrement les jeunes) a augmenté de plus de 700 000 et enfin plus d'un million de femmes et d'hommes vont perdre en 2010 leur droit à l'assurance chômage.

En Bretagne, l'évolution du taux de chômage est aussi inquiétante +26%, même si ce taux (7,7%) reste plus faible que dans le reste de la France (9,4%).

Pour notre commune, l'impact est aussi fort, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 42 %, passant de 91 à 130. Pour autant, l'activité économique reste dynamique avec une dizaine de créations, mais aussi quelques disparitions.

Sur notre commune les conséquences de la crise se font donc sentir pour chacun d'entre nous.

En 2009, la municipalité a mis en place des dispositifs de solidarité, de soutien à la vie sociale, d'aides aux familles et aux artisans et commerçants : 160 chèques sport-culture distribués, subvention en hausse pour les associations, réhabilitation d'équipements sportifs (terrain de sports, salle de convivialité), développement d'animations communales (Cinéma plein air, Animation Vie de jardin, Village des artisans lors de la Braderie...), création d'un atelier relais ayant permis l'installation de 2 entreprises avec une dizaine d'emplois sur notre territoire.

Ces actions dynamiques, solidaires et citoyennes devront se poursuivre et s'amplifier en 2010.

Le contexte politique et financier

La concomitance de la réforme de la taxe professionnelle et de la réforme des collectivités met les communes, dont la Bouëxière, dans une situation de doute. Cette absence de lisibilité sur les finances locales au delà de 2010 n'incite pas les collectivités à investir. Notre commune se devra donc d'être prudente aussi bien au niveau du budget de fonctionnement qu'au niveau de l'investissement.

En effet, qu'en sera t-il dans un avenir proche de notre commune par rapport à l'intercommunalité ?

Qu'en sera t-il du devenir des recettes compensant la disparition de la taxe professionnelle au delà de 2010 ?

Qu'en sera t-il de la « fraction bourg centre » de la dotation de solidarité rurale ?

Et en même temps, nous avons des informations inquiétantes pour le budget de la commune : baisse drastique des aides du Conseil Général et baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 3 % qui vont impacter de façon forte le budget de la commune.

Nous avons aussi quelques informations rassurantes. En effet, notre stratégie en lien avec le FCTVA s'est révélée positive : La Bouëxière, ayant rempli son objectif contractuel de dépenses par rapport à la contractualisation avec l'Etat, va de nouveau bénéficier du versement anticipé du fonds de compensation de la TVA.

En parallèle, notre gestion rigoureuse et responsable des finances publiques a permis d'obtenir un excédent de fonctionnement de 637 000 euros que nous pourrons affecter à la section d'investissement afin de limiter l'endettement de la commune.

Il s'agit donc d'agir pour prévoir l'avenir, et concevoir un budget volontariste et responsable en agissant sur 5 axes :

1 Développer la solidarité vers tous les habitants de notre commune

2 Soutenir l'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes, et l'économie locale

3 Agir pour améliorer la sécurité et l'accessibilité du bourg

4 Favoriser l'accueil des nouveaux habitants de notre commune par une démarche environnementale de qualité

5 Développer la démocratie participative en particulier vers les jeunes

M Philippe Place, adjoint aux finances, va vous présenter l'évolution du budget de notre commune afin de préciser les marges financières permettant la mise en œuvre des projets communaux.

Concernant la taxe professionnelle, Monsieur Place expose qu'il y a une inquiétude quant à la somme qui sera versée en 2011. Pour 2010, l'Etat nous a assuré du maintien de la somme versée en 2009.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, elle est en baisse cette année, car les résultats du dernier recensement montrent une baisse la population (3850). Il faudra attendre le prochain recensement pour une réévaluation de la population et donc de la population DGF.

Les recettes des droits de mutation devraient être en baisse, ainsi que les recettes des produits d'exploitation, car il y aura moins de spectacles.

En dépenses, la prévision consiste à maintenir le même niveau global de dépenses en charges générales et charges de gestion courante que les prévisions 2009.

Les charges de personnel vont subir une forte progression en 2010 du fait de l'embauche d'un adjoint technique et de l'intégration d'un adjoint d'animation pour la pérennisation de l'espace jeunes.

Les charges financières seront également plus importantes du fait de nouveaux emprunts et de la possible remontée des taux.

L'autofinancement prévisionnel sera de l'ordre de 320 000 €.

L'excédent de fonctionnement sera reversé en totalité dans la section investissement.

La subvention DGE escomptée pour les travaux de la mairie risque de ne pas nous être attribuée, car il y aurait du y avoir un marché et un ordre de service pour chaque tranche fonctionnelle.

Pour les années à venir, on peut escompter une augmentation du produit des taxes grâce aux nouvelles constructions qui apporteront une augmentation de la population. Cette augmentation est indispensable pour envisager en 2012 l'investissement dans un nouvel équipement public. Cependant il existe une incertitude sur les dotations. Madame Chatagnon demande quelles sont les prévisions d'augmentation de la population. Monsieur le Maire répond que l'on prend en compte les futurs habitants de Maisonneuve.

Monsieur le Maire reprend la parole pour la suite du débat d'orientation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement 2010

En 2009, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent, source d'autofinancement et de limitation de l'endettement. En 2010, la commune de La Bouëxière va poursuivre sa politique d'optimisation des dépenses de gestion des services.

Afin d'accompagner le développement de la commune et de soutenir chaque Bouëxièraise et Bouëxièrais en cette période de crise, la commune devra agir sur les 5 points forts suivants :

- Mise en place de l'opération "argent de poche" pour les jeunes de notre commune afin de leur proposer une première activité rémunérée ayant pour objectif des actions solidaires d'intérêt communal comme par exemple l'évacuation des déchets verts pour les personnes n'ayant pas la capacité ou le soutien pour le faire.
- Développer les compétences internes des services techniques par l'accueil d'un nouveau personnel avec des compétences en électricité et plomberie afin d'être plus réactif, d'améliorer la sécurité et d'alléger les coûts.
- Intégrer le personnel du point jeune afin de développer le soutien à la jeunesse.
- Diversifier l'alimentation offerte au restaurant municipal en intégrant des produits issus de l'agriculture durable.
- Poursuivre le soutien à la culture, aux sports, aux associations à caractère social en poursuivant la démarche d'équité et de solidarité.

Le CCAS va de son côté accompagner notre démarche solidaire en poursuivant les chèques sport culture et permettant la mise en place de jardins familiaux.

Les investissements prévisionnels 2010

En 2009 tous les projets prévus ont été réalisés ou sont engagés et vont se concrétiser dans les semaines à venir. Je veux remercier les élus, les conseillers délégués et les adjoints de leur efficacité et réactivité. Elle a été fondamentale pour l'obtention de subventions, qui seront plus difficiles à obtenir cette année.

En 2010 le budget d'investissement reste très important : 2 250 000 euros dont 1 950 000 euros de dépenses opérationnelles.

Mais cette somme importante est de suite amputée des restes à réaliser (795 000 euros dont 650 000 euros concernant le chantier de la mairie) et des dépenses liées à ce même chantier (800 000 euros).

Les principaux axes d'investissement sont les suivants :

Amélioration et sécurisation de la voirie

- Programmation importante de travaux d'amélioration de la voirie communale intégrant des remplacements de lampadaires
- Sécurisation de la circulation autour du centre culturel Maisonneuve,
- Sécurisation des abribus dans une démarche environnement durable avec achat de lampadaires photovoltaïques
- Réfection progressive des allées du cimetière (2010/2011) par les services techniques afin de permettre à chacun l'accès le plus adapté aux sépultures.

Soutien à l'éducation et à la Jeunesse

- Amélioration des conditions d'accueil des enfants lors des camps d'été par l'achat de nouvelles toiles de tentes
- Travaux et aménagement des locaux de l'ALSH
- Entretien des salles de classes et des extérieurs de l'école
- Conseil des enfants avec un budget d'investissement propre
- Poursuite du développement de l'informatisation du groupe scolaire Charles Tillon.
-

Création d'Equipements publics touristiques et sportifs

- Aménagement du site de Chevré avec une aire de jeux médiévale, un parcours sportif et une aire de stationnement
- Etude de mise en valeur du site de Chevré (motte féodale et abords) en lien avec l'étude tourisme financée par la communauté de communes du Pays de Liffré.

Soutien à la production de logements environnement durable au prix le plus juste

Création d'un lotissement communal intégrant des logements sociaux adaptés aux familles et personnes âgées dans le cadre d'une démarche environnement durable.

Soutien à l'économie

- Création d'une Zone Artisanale dans une démarche environnementale de qualité
- Poursuite des démarches de recherche de solutions pour pérenniser et développer le commerce en centre bourg
- Achèvement de la viabilisation de la Zone Artisanale de Bouvrot.

Monsieur Jean-François Bagot souhaite savoir en quoi va consister l'intégration de produits issus de l'agriculture durable au restaurant municipal. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'introduire des matières premières issues de production locale et d'intégrer également des produits bio. Madame Marie-Claude Martin précise qu'il s'agit également de privilégier les produits de saison, les produits locaux et les circuits courts de distribution.

Madame Anne Chatagnon souhaite connaître le coût des lampadaires photovoltaïques. Monsieur le Maire indique le prix d'un lampadaire est d'environ 3000 €, subventionné à environ 50 %. Madame Chatagnon souhaite également connaître la durée de vie de ces équipements. Bien que n'ayant pas la réponse exacte, Monsieur le Maire indique que c'est une durée longue, puisqu'à Liffré de tels lampadaires ont été installés il y a déjà 10 ans environ. Monsieur Patrick Lahaye précise que ces lampadaires sont spécifiquement prévus pour des abribus, mais qu'ils ne seraient pas suffisamment performants pour un parking.

Monsieur Piquet expose qu'il existe de nouveaux lampadaires à led, mais que le transformateur nécessaire à leur utilisation a une forte consommation. Monsieur Gilbert Le Rousseau précise qu'en outre, le bilan carbone de ces équipements est élevé.

5. PRIME D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA MAIRIE : DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ETALEMENT DE LA CHARGE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place rappelle que la commune a décidé de souscrire une assurance dommages ouvrage pour les travaux de la mairie. Cette charge d'un montant de 30 592,50 € peut être répartie sur plusieurs années. Il convient d'en définir la durée. Compte-tenu que ce contrat sera effectif pendant dix ans, il est proposé d'amortir l'assurance de la même durée, à savoir dix ans.

Le conseil municipal est donc invité à :

- définir la durée d'amortissement de la prime d'assurance dommage ouvrage sur une durée de dix ans.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- définit la durée d'amortissement de la prime d'assurance dommage ouvrages à une durée de 10 ans.

6. PLANTATIONS : DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place rappelle que les durées d'amortissement des biens ont été définies par une délibération du 29 janvier 1996. Cette délibération ne prévoyant pas les durées d'amortissement des plantations, il convient de la définir. Il est proposé une durée de 15 ans, telle que préconisée par les instructions budgétaires de la M14.

Le conseil municipal est donc invité à :

- définir la durée d'amortissement des plantations à 15 ans.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- définit la durée d'amortissement des plantations à 15 ans.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRES D'HAÏTI

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'attribuer une subvention de 1000 € à une association pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti. Il était proposé de verser une subvention à une association répondant à différents critères :

- transparence financière
- expérience et capacité logistique
- indépendance des gouvernements.

Étaient proposées à titre indicatif : Médecins sans frontières, Médecins du Monde.

Madame Lebon a proposé d'attribuer cette subvention au « collectif Haïti de France » qui possède une antenne à Rennes et dont les comptes sont publiés.

Après vérification, il s'avère que le « collectif Haïti de France » ne répond pas à tous les critères, il est donc proposé de verser 500 € à Médecins sans Frontière et 500 € à Médecins du Monde.

Madame Germaine Lebon exprime sa surprise et indique à l'appui que cette association est soutenue par la ville de Rennes. Elle souhaite savoir quels sont les critères qui ne permettent pas d'attribuer la subvention au « Collectif Haïtien de France ». Monsieur le Maire explique que cette association n'a pas de moyens logistiques, que c'est une association qui collecte des fonds et les redistribue.

Monsieur Gilbert Le Rousseau indique le spectacle a fait une recette de 945 € grâce à la présence 130 personnes. Monsieur le Maire informe que les jeunes de l'Escapade ont fait également une prestation lors de cette soirée et que l'intégralité des fonds qu'ils ont recueillis sera également versée à une association en soutien des sinistrés d'Haïti.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Médecins sans frontières » et 500 € à l'association « Médecins du Monde ».

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOUEXAZIK

Rapporteur : Madame Cécile Bellanger

Madame Martin et Madame Kerdiles, membres de l'association concernée sortent pendant la durée de la présentation et du vote de ce point.

Madame Cécile Bellanger expose qu'une association s'est créée pour l'organisation d'un festival de musique bretonne et irlandaise et a sollicité à cet effet une subvention de la commune. Du fait de l'organisation de ce festival, l'attractivité de la commune sera développée, il est donc proposé d'attribuer une subvention de 4 500 € à cette association.

Le budget culture sera diminué de 3000 € et la différence sera prise sur le budget association.

L'événement ayant lieu en mars 2010, l'association aura des dépenses à engager avant le vote du budget.

Monsieur Jean-François Bagot souhaite qu'une présentation de l'association soit faite. Madame Cécile Bellanger expose que cette association a été créée par des Bouëxiérais et est présidée par Monsieur Loïc Turmel. Son but est d'organiser un festival, dont elle présente le contenu. Monsieur Bagot demande si ce festival sera reconduit. Madame Bellanger répond que c'est effectivement le souhait de l'association de pouvoir faire un festival chaque année.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Bouexazik pour l'organisation de ce festival
- d'attribuer la subvention avant le vote du budget et de s'engager à inscrire la dépense correspondante dans le budget primitif.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention de 4500 € à l'association « Bouexazik » et de verser la somme à l'association avant le vote du budget
- s'engage à inscrire cette subvention au budget primitif de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association concernant les modalités d'organisation de ce festival.

9. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » POUR LES MINEURS

Rapporteur : Madame Annie-France Turpin Chevalier

Depuis plusieurs années, un dispositif « Argent de Poche » existe sur le plan national à l'initiative du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes.

Sur un plan éducatif, « argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels :

- elle permet à des jeunes de milieux modestes de disposer d'argent de poche ;
- elle confronte tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles ;
- elle développe la culture de la contrepartie et évite l'assistantat ;
- elle favorise une appropriation positive de l'espace public ;
- elle permet d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective ;
- elle valorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes ;
- elle concourt à une image positive des institutions ;
- elle soutient un dialogue avec les jeunes et une (re)connaissance mutuelle ;
- elle provoque des rencontres avec les personnes qui agissent au service du quartier ;
- elle sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services ;
- elle participe à la lutte contre l'inactivité.

A titre d'exemple, il peut être confié les travaux suivants :

=> Arrosage, peinture, ramassage de feuilles, nettoyage de massifs, nettoyage main courante terrain de foot, entretien des locaux, etc...

Les jeunes interviendront par chantier à raison de 3H de travail par jour à raison de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € pour une mission de 3H. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel du service concerné de la commune.

Une régie d'avances sera créée par Monsieur le Maire pour permettre la rémunération des jeunes en espèces. Monsieur Guy Sauton demande quel budget sera alloué à ce dispositif. Madame Annie-France Turpin répond qu'il est prévu la somme de 1800 €.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de prendre 24 jeunes pendant une semaine dans le cadre de ce dispositif.

Madame Lebon indique que ce dispositif a été présenté au forum « jobs d'été » et souhaite savoir si des inscriptions y ont été prises. Madame Turpin répond par la négative. Madame Lebon souhaite savoir si les candidatures seront tirées au sort. Madame Turpin indique que les jeunes devront adresser une lettre de motivation et qu'en cas de trop nombreuses candidatures, un roulement sera effectué.

Monsieur Sauton demande s'il s'agit bien de 30 jours maximum par jeune. Monsieur le Maire explique qu'en fait, chaque jeune fera 5 demi-journées. Ce dispositif leur permettra d'acquérir une première expérience du monde du travail et de pouvoir l'inscrire sur leur CV pour d'autres recherches d'emploi.

Monsieur Julien Bacon demande si une prime d'encadrement sera versée aux agents qui encadreront les jeunes. Monsieur le Maire répond par la négative.

Madame Martine Posson souhaite savoir si les jeunes peuvent être en autonomie. Monsieur le Maire explique que c'est possible si la tâche est bien définie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en place du dispositif « Argent de Poche »

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un dispositif « argent de poche »

10. REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR UN DEPLACEMENT A BRUXELLES

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 conseillers municipaux (Mme Marie-Claude Martin, Mme Marie-France Jouault et M. Jürgen Buser) se sont rendus à Bruxelles du 2 au 3 février 2010 pour y représenter la commune. L'objectif de leur déplacement était de se joindre à une délégation d'exploitants agricoles pour y rencontrer les élus et services européens chargés de l'agriculture. Le voyage était organisé par la Maison de l'Europe.

Des frais ont été engagés par les participants pour ce déplacement pour un montant de 150 € par conseiller.

Madame Marie-Claude Martin informe l'assemblée qu'elle ne demandera pas ce remboursement, car elle bénéficie d'une indemnité d'adjointe.

Madame Marie-Claude Martin expose que cette rencontre était très intéressante et qu'elle a permis un échange avec les agriculteurs qui ont pu exprimer leurs inquiétudes pour l'avenir.

Monsieur Jean-François Bagot demande à Madame Martin, en tant qu'adjointe chargée de l'agriculture et de l'environnement s'il serait possible qu'elle fasse un compte-rendu de ces échanges.

Il est proposé que ce compte-rendu soit préparé par les trois conseillers qui se sont rendus à Bruxelles et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal est donc invité à :

- accepter la prise en charge par la commune de ces frais pour Madame Jouault et Monsieur Büser sur présentation des pièces justificatives de frais réels.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement des frais occasionnés par le déplacement de conseillers municipaux à Bruxelles pour y représenter la commune, pour un montant de 150 € par personne et sur présentation des justificatifs.

11. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COLLEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRE POUR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Un arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2009 porte création du « Syndicat Départemental d'Energie 35 » à compter du 1^{er} mars 2010. Le syndicat est administré par un comité syndical, composé de délégués désignés au sein de collèges (23). Chaque collège désigne un titulaire et un suppléant. La Bouëxière fait partie du collège de la communauté de communes du Pays de Liffre.

Pour siéger au collège chargé de désigner les délégués au comité syndical, quel que soit le nombre de compétences transférées au syndicat, chaque commune doit désigner un représentant titulaire par tranche de 20 000 habitants ou fraction de 20 000 habitants. La représentation des communes relève de l'élection des délégués communaux au sein de collèges. La commune fait partie du collège de la communauté de communes du Pays de Liffre. Il convient de désigner un délégué pour notre commune pour faire partie du collège électoral.

Monsieur Philippe Place fait remarquer que l'on passe de deux représentants par commune à un représentant pour la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Gérard Bécel, qui était représentant de la commune à l'ancien SDE, ceci dans la continuité de cette fonction.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Gérard Bécel comme représentant de la commune pour le collège de la communauté de communes de Liffré

12. MODIFICATION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 13 juin 2002.

Le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972 relatifs à la prime de service et de rendement (PSR) ont été abrogés et remplacés par le décret n°2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009.

Une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre en compte les nouvelles bases juridiques de cette prime.

L'arrêté du 15 décembre 2009 fixe les montants de base de la PSR pour chaque cadre d'emploi du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Compte tenu de l'équivalence des grades entre fonctionnaires d'état et fonctionnaires territoriaux, les taux de base sont répartis comme suit :

Grade	Ancien taux annuel de base	Nouveau taux annuel de base	Nouveau montant maximum annuel*
Contrôleur	840.36€	986€	1972€
Contrôleur principal	1145.83€	1289€	2578€
Contrôleur en chef	1205.26€	1349€	2698€
Technicien supérieur	863.58€	1010€	2020€
Technicien supérieur principal	1184.53€	1330€	2660€
Technicien supérieur chef	1256.40€	1400€	2800€
Ingénieur	1605.54€	1659€	3318€
Ingénieur principal	2748.87€	2817€	5634€
Ingénieur en chef de classe normale	2930.77€	2869€	5738€
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5562.99€	5523€	11046€

* Le montant individuel annuel de la PSR ne peut excéder le double du taux annuel de base.

Les critères d'attribution individuelle sont fixés par l'autorité territoriale selon les critères suivants :

- responsabilité, niveau d'expertise et sujétions spéciales liées à l'emploi occupé,
- qualité des services rendus.

Le nouveau montant de la PSR est rétroactif jusqu'au 17 décembre 2009.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- accepter les nouvelles bases juridiques de la prime de service et de rendement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte les nouvelles bases juridiques de la prime de service et de rendement

13. ATTRIBUTION DE GRATIFICATIONS A DES STAGIAIRES

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

Monsieur Patrick Lahaye rappelle que lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise pour autoriser Monsieur le Maire à attribuer des gratifications à des stagiaires. Or, deux stagiaires sont intervenues en décembre 2009, avant cette délibération.

Il convient donc de prendre une délibération pour ces deux jeunes, qui se sont impliquées dans leur stage respectif et qui ont effectué des missions spécifiques, apportant ainsi une aide aux services administratifs de la mairie.

Mademoiselle Elodie Pezé a été présente du 30 novembre au 18 décembre 2009 dans le cadre de sa formation en bac professionnel « services en milieu rural » poursuivie au lycée Edmond Michelet de Fougères.

Mademoiselle Amélie Buffet a été présente du 23 novembre au 18 décembre 2009 dans le cadre de sa formation en bac professionnel secrétariat au lycée professionnel La Champagne à Vitré.

Des conventions de stages ont été signées avec les établissements scolaires.

Monsieur Patrick Lahaye propose d'attribuer une gratification à chacune de ces stagiaires dans le respect des dispositions de la convention à savoir une somme inférieure ou égale à 12,5 % du montant du plafond horaire de la sécurité sociale (21 € de l'heure) multiplié par le nombre d'heures effectuées pendant la période de stage, soit 105 heures pour Mademoiselle Pezé et 140 heures pour Mademoiselle Buffet.

Monsieur Patrick Lahaye propose les montants suivants : 150 € pour Mademoiselle Pezé et 200 € pour Mademoiselle Buffet.

Le conseil municipal est donc invité à :

- accepter l'attribution de gratifications telles que présentées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte l'attribution de gratifications à deux stagiaires comme suit :
 - 150 € à M^{elle} Pezé
 - 200 € à M^{elle} Buffet

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 23h00.